

Direction Générale des Ressources / Direction des Finances

Finances

REF : DAF2011010

Signataire : MP

**OBJET : Adoption du budget primitif 2011 du budget annexe du Service de Soins Infirmiers à Domicile pour Personnes Agées et Adultes Handicapés (SSIDPAAH)**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable aux établissements publics sociaux et médico-sociaux,

Vu la délibération n°188 du 24 septembre 2009 portant création du budget annexe du Service de soins infirmiers à domicile pour personnes âgées et adultes handicapés (SSIDPAAH),

Vu le projet de budget annexé,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**APPROUVE** le budget primitif 2011 du SSIDPAAH, tel que présenté dans le tableau annexé à la présente délibération, équilibré en dépenses et en recettes, comme suit :

Dépenses de fonctionnement	1 343 033 €
Recettes de fonctionnement	1 343 033 €

**DIT** que le présent budget est voté au niveau de chaque groupe fonctionnel, le Maire étant autorisé à procéder, à l'intérieur d'un même groupe fonctionnel, aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatées au cours de l'exécution du budget.

Reçu en Préfecture le :08.04.2011  
Publié le :08.04.2011  
Certifié exécutoire le :08.04.2011

Le Maire  
Jacques SALVATOR